Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2025.12.16 15:53:26 +01'00'

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 059-215901398-20251209-DEL091225_Q12-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DST/09-12-2025/Q12

Date de convocation : 3 décembre 2025

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis (sauf aux questions 2 et 3), Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :
Mme RICHOMME Liliane : procuration à M. BONIFACE Didier
Mme MATON Audrey : procuration à Mme TRIOUX Sandrine
Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme THUILLEZ Martine

Membre absent :
M. COLLIN Denis (aux questions 2 et 3)

Est désigné secrétaire de séance : Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie

---

OBJET : RÉGULARISATION FONCIÈRE – ACQUISITION PARCELLE AR 1109 – SUCCESSION DENOYELLE/VILLE DE CAUDRY – APPROBATION

Monsieur Alain RIQUET, Adjoint au Maire, expose :

En 1996, la Ville de Caudry a acquis auprès de la société Cambresis Meubles Confort Ménager un immeuble situé 11 rue Gambetta.

Toutefois, la parcelle cadastrée section AR n°1109, d'une superficie de 8 m², correspondant à une partie de l'étage de ce bâtiment, n'a pas été intégrée à l'acte de vente, bien qu'elle figurait dans le protocole d'accord initial.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20251209-DEL091225_Q12-DE

Depuis cette date, la Ville de Caudry occupe effectivement cette partie du bien, mais la succession de Monsieur DENOYELLE Roger demeure propriétaire cadastrale de la parcelle. En conséquence, les héritiers continuent à recevoir et à régler la taxe foncière y afférent depuis près de trente ans, alors même qu'ils n'en ont plus la jouissance.

Monsieur DENOYELLE, fils du défunt a saisi la Ville afin qu'une régularisation soit engagée.
À la suite d'un échange avec Maître DEROUVROY, notaire, il a été confirmé que la parcelle AR n°1109 n'avait pas été reprise dans l'acte de 1996, et qu'une régularisation notariée était nécessaire.

Afin de mettre un terme à cette situation anormale et de rétablir la cohérence entre la réalité d'occupation et la propriété cadastrale, il est proposé que la Ville de Caudry procède à l'acquisition de la parcelle pour un montant global de 3 100,00 €, correspondant à la prise en charge des taxes foncières versées par la famille depuis environ trente ans (estimées à 2 400 €) ainsi qu'aux frais d'acte nécessaires à la régularisation (estimés à 700 €).

Cette proposition a été validée par la famille DENOYELLE, permettant une régularisation amiable et définitive, sans frais supplémentaires pour les héritiers.

Monsieur RIQUET propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la régularisation foncière de la parcelle cadastrée section AR n°1109, d'une superficie de 8 m², située à l'étage du 11 rue Gambetta, actuellement occupée par la Ville de Caudry, mais restée propriété de la succession DENOYELLE à la suite d'une omission dans l'acte de vente de 1996.

- Autoriser l'acquisition amiable de ladite parcelle auprès de la succession DENOYELLE, pour un montant global de 3 100,00 € TTC.

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Ophélie VERNET-DEMARQUE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
15 DEC. 2025

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL091225_Q12**
Objet :	**Régularisation foncière ? Acquisition d?une parcelle AR 1109 ? Succession Denoyelle / Ville de Caudry ? Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	059-215901398-20251209-DEL091225_Q12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20251209-DEL091225_Q12-DE-1-1_0.xml	text/xml	943 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL091225_Q12.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20251209-DEL091225_Q12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	831.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 15h24min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 15h39min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 15h39min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 15h40min04s	Reçu par le MI le 2025-12-15